

Politique migratoire

Encore un gros travail de sensibilisation à faire !

Salima Guisser
sguisser@aujourd'hui.ma

Une opération de régularisation de la situation administrative des étrangers en situation de séjour irrégulier au Royaume, oui. L'initiative royale étant salubre dans ce sens. Mais encore faut-il que les immigrés soient mieux sensibilisés et rassurés davantage afin d'affluer vers les bureaux créés à cet effet. Les craintes des immigrés, notamment subsahariens, ont été exprimées, jeudi dernier à Rabat, par des représentants d'associations œuvrant en matière migratoire lors d'une réunion d'information et d'échange avec la société civile sur l'avancement de la mise en œuvre de la politique marocaine de la migration. Si d'aucuns ont révélé la peur des étrangers illégaux, d'autres ont mis l'accent, lors de cette 2ème rencontre, sur ce sentiment outre le manque d'affluence, notamment dans la région de l'Oriental, vers les bureaux destinés à la régularisation tout en saluant la démarche royale. Aussi, certains représentants d'asso-



ciations ont appelé au changement de mentalités dans le rang des Marocains du fait de leurs comportements racistes avec les Subsahariens. Du côté des responsables de la politique migratoire au Maroc, l'opération de régularisation, lancée le 2 janvier, est une initiative louable. «Les 83 bureaux ouverts à cette fin dans les différentes régions du Royaume ont jusqu'ici reçu plusieurs milliers de

dossiers de demandes de régularisation, ce qui atteste de la réussite de cette démarche à même de changer le vécu des personnes concernées», a indiqué le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Anis Birou. A cette occasion, le responsable a invité non seulement les Subsahariens à régulariser leur situation mais aussi les immigrés issus de pays arabes

dont la Syrie à leur emboîter le pas. Le président du Conseil national des droits de l'Homme, Driss El Yazami, lui, a mis l'accent sur l'importance de fédérer les efforts de toutes les parties prenantes, à savoir le gouvernement, les institutions et la société civile afin de réussir cette opération qui s'étalera jusqu'à fin 2014. Pour sa part, le délégué interministériel aux droits de l'Homme, Mahjoub El Hiba, qui pilote et coordonne le travail fait par tous les départements impliqués dans l'élaboration d'avant-projets de loi sur les questions de la migration, l'asile et la traite humaine, a invité les associations à formuler leurs propositions pour concocter cet arsenal juridique. Dans ce sens, M. Birou leur a donné un délai d'un mois, soit fin février, pour livrer leurs propositions. «Nous souhaitons que ce dispositif puisse être mis le plus tôt possible. Nous voulons être prêts pour la session d'avril au Parlement», a-t-il conclu.